VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par C. A. TESSIER & SON. — Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES WILL

NO. 105367 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS
PAR C.A. TESSIER & SON, C. A. Tessier Encanteur Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi 10 Mars 1914

à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 5 Février 1914 par l'honorableT . C. W. Ellis juge de la sus dite Cour Division A dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No. 8990 rue Jeannette, située dans le septième district de cette ville dans l'ilet No. 173 autrefois A., de Carrollton, bornée par les rues Protection, autrefois Upperline, Jeanette Poplar autrefois Fifth, et Jackson actuellement Général Ogden, designée par les numéros 11 et 12, les dits lots sont contigus et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Jeanette sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

CONDITIONS: — La moitié ou plus comptant le solde s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur représenté par des billets portant un interet de 7 pour cent par an depuis la date de l'achat jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur l'acte de vente devant contenir la clause de non alienando, cinq pour cent pour honoraires d'avocat, dans le cas ou les billets devraient être remis entre les mains d'avocat pour collection, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles ,l'acquéreur dovra assumer le terme inexpiré de la police d'assurance et la transférer au porteur des billets, et assumer les taxes pour 1914 en plus et en sus du prix d'achat; et déposer dix pour cent à valoir sur le prix de la vente chez l'encanteurau moment de l'adjudication, et ne touchera les loyers qu'à partir du jour de la vente.

Acte de vente devant John C. Davey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
JOHN F. C. WALDO, Avocat.
fév 7-8-15-22 mars 1-8-10

Par FITZPATRICK & TILL, INC. — Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE. — ANNONCE JUDICIAIRE

Frêt non Réclamé, 528-30 rue Canal—Mardi 17 Février à 10 heures A. M. précises

PAR ORDRE ET POUR COMPTE DE LA ..M. L. & T .R. R. & S.S. Co., Louisiana Western Iberia & Vermilion R. R. Co., Lake Charles & Northern R. R., Co. Texas & New Orleans R. R. Co., Southern Pacific Atlantic S. S. Lines, suivant actes 121 de 1890 et 167 de 1898.

1 paquet piquets de tente etc, 1 caisse thermomètres, 2 caisses instruments de chirurgie, un colis chaises pliantes, une caisse d'effets personnels, 1 caisse outils de charpentiers, 1 Colis B. caisse, et 1 caisse papéterie, 1 baril porcelaine, 1 boucaut articles emailiés, 1 tualle, 1 caisse savon en poudre, 1 morceau de marbre, 1 chaise, 2 caisses accessoires de photographie, 1 baril anti poussiere, 8 caisses d'effets mobiliers, 1 piano et tabouret, 2 paquets de bois, 2 caisses eau minérale, 2 caisses moût, 1 baril soda en poudre, 3 boites de boltes à allumettes, 1 fourneau, 1 paquet d'effets mobiliers, 1 caisse vide pour piano, 1 paquet articles de publicité, une embarcation en bois, 33 colis planches en pulpe, 1 baril mercerie, 1 harrasse articles émaillés, 3 caisses articles émaillés, 1 boite médicaments, 1 machine à coudre, 1 caisse d'objets pour réparations de meubles, 1 caisse mastic en boite, 6 boites à fermeture hermétique, 1 caisse savon et mercerie, un paquet rallonges de table.

CONDITIONS — Comptant. Sans limite. Dépot requis.
HARRY W. FITSPATRICK, Encanteur.
fév 7-8-15-17

Par EDOUARD C. CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR

Placement de Rapport

COTTAGE DOUBLE

1934-36 Rue Perdido coin Rue Bolivar

Immeuble double en briques à deux étages

1601-03 Rue Baronne coin Rue Terpsichore

COTTAGE DOUBLE

1128-30 Rue Bourgogne entre les rues Ursulines et Hôpital

Le MERCREDI 11 FÉVRIER 1914 À MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 311 RUE BARONNE

SUCCESSION DE MME MARIE BERNICHAN.
No. 105.094 Cour Civile de District. Paroisse d'Orleans, Division "A."

Par Edouard C. Carrere, encanteur, Bureau 806 rue Perdido—Le 11 février 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé du 6 janvier 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orleans. Division "A," je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent; situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot numéro un dans l'ilet 474, borné par les rues Perdido. Bolivar. Bertrand et Poydras. sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté 18 février 1905 et annexé à un acte passé devant F. D. Charbonnet notaire en cette ville le 14 Mars 1905; suivant lequel dit plan le dit lot forme le coin des rues Perdido et Bolivar et mesure vingt neuf pieds, trois pouces de face à la rue Perdido sur soixante dix pieds en profondeur et face à la rue Bolivar. La dite parcelle de terre est formée de la plus grande partie du lot A.

Les améliorations comprennent un double cottage en bois, couvert en ardoises, 4 chambres. etc., de chagne côté.

Second. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent. situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles formant le coin des rues Baronne et Terpsichore.

Les améliorations consistent en un immeuble double en briques à deux étages, 16 chambres bain galleries entièrement tapissé connexions d'eau, de gas, et d'égout loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914.

Trois. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette villa dans l'ilet No. 83 borné par les rues Bourgogne, Hopital Ursulines et Dauphine et mesure en mesure Française trente pieds de face à la rue Bourgogne et quatre vingt neuf pieds en profondeur borné d'un côté par la propriété de J. Ollie ou ayant droit et sur l'autre côté par la propriété de Marie Louise Quinons ou ayant droit.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant dix chambres, connexions d'eau et d'égout.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de l'année 1914 et pour les actes de ventes qui seront passés devant Robert Legier, notaire. Dix pour cent de dépot requis au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

EDOUARD C. CARRERE, Encanteur.
LEGIER & GLEASON ET ANDRE LAFARGE, Avocats.
jan11,18,25—fev1,8,11

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRES

VENTE DE SUCCESSION

COIN DE COMMERCE

843 RUE BROAD

Coin de la Rue Dumaine

Le JEUDI, 26 Février 1914 à Midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession d'Adolphe Marcet et épouse. No. 97,325 et No. 103,668 consolidé, Cour Civile de District, Division B.

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, le JEUDI 26 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 janvier et le dit jugement signé en cour ouverte le 21 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'encan, la propriété suivante décrite a savoir:

Une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Second District de cette ville dans l'ilet No. 356, borné par les rues Broad, White, Dumaine et Ste Anne; laquelle dite portion de terre mesure trente et un pieds, neuf pouces de face à la rue Broad, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, formant le coin des rues Broad et Dumaine, et est composé de l'entier du lot original No. 17 et partie du No. 18. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, 11 chambres dans la bâtisse principale et 3 chambres dans le hangar.

CONDITIONS — Le tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur portant le même date que l'adjudication payable en un an et deux ans après date, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement intérêt payable annuellement les dits billets devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété vendue et par les clauses de sécurities usuelles; les actes de vente devant être passés devant F. J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur; les taxes de 1914 devant être assumées par le dit acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication ne portant pas d'intérêt.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
FELIX J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, MEYER S. DREIFUS, W. McL. FAYSSOUX, Avocats.
jan—26fév—1,8,15,22,26

VENTES A L'ENCAN.

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.
PLACEMENT LUCRATIF.

Cottage simple, 2820 rue Philip, entre les rues Clara et Willow.
Cottage double, 2801-2803 avenue Jackson, coin Willow.
Cottage double, 2920-2922 rue Philip, entre les rues Willow et Claiborne.
Cottage simple, 1416 rue Willow, entre Melpomène et Thalia.
Cottage simple, 3024 rue Premiere, entre Claiborne et Derbigny.
Cottage double, 2216-18 rue First, entre Franklyn et Liberté.
Cottage simple, 2819 rue First, entre Willow et Clara.
Cottage double et écurie, 2301-11-13 rue Claiborne, entre Jackson et First.
2 Deux doubles cottages, 2213-15-17-19 rue Philip, entre Franklin et Liberté.
JEUDI, LE 12 FEVRIER 1914 A MIDI,

A la bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, succession de Frederick Weinkemmerer et Jennie Weinkemmerer, son épouse.

Cour Civile de District, Division A, Nos. 105,889 et 95,429.

Par Ernest A. Carrere, encanteur, bureau 806 rue Perdido, Jeudi le 12 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, par vertu et en obéissance d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 19 décembre 1913, et jugement signé en cour ouverte le 6 janvier 1914, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un lot de terre avec toutes les améliorations, droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de cette ville, dans le carré 391, borné par Philip, First, Clara et Willow, designé comme le lot 15 et mesure d'après le croquis de Pecquet et Crampon, arpenteurs, vingt neuf pieds, quatre pouces et deux lignes, de la devanture sur la rue Philip par une profondeur de quatre vingt onze pieds et neuf pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées comme 2820 rue Philip, et comprennent un cottages simple couvert d'ardoises, retiré, 3 chambres, galeries, hangars, etc., eau de la ville.

2. Un lot de terre avec toutes les améliorations, droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet 398, borné par Jackson, Willow, Josephine et Claiborne, mesurant trente pieds de front sur l'avenue Jackson par quatre vingt douze pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan dressé par C. Uncas Lewis, député arpenteur de la ville, daté du 30 décembre 1908 annexé à un inventaire de la succession d'Elisabeth Singer devant John Bassich, Jr., notaire, le dit lot est désigné par la lettre A et forme le coin de l'avenue Jackson et Willow, étant de largeur et de façade entière sur la rue Jackson de trente pieds par quatre vingt douze pieds sur la profondeur d'un lot désigné par le numéro 8 sur un croquis dans l'office de S. Magner, ancien notaire, daté du 8 février 1868, de l'ilet 398 mesurant originairement 30 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 115 pieds, 8 pouces et 4 lignes en profondeur, formant le coin des rues Jackson et Willow, les améliorations comprennent, un double cottage en bois, couvert en ardoises, 4 chambres, hangars, etc., connexions d'eau et d'égouts de chaque coté et sont connus comme Nos. 2801 et 2803, avenue Jackson.

3. Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Philippe, First, Willow et Claiborne, désigné comme lot No. 13, suivant un croquis dressé par P. A. D'Hemcourt, ancien député voyer de ville, en octobre 1869, en possession de Edward Burke, un ancien propriétaire. Uune copie est annexée à un acte devant William Barnett ancien notaire, le 20 Juillet, 1896, suivant lequel il mesure 32 pieds de face à la rue Philippe, la même larguer en arriere, sur une profondeur de 91 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, le tout en mesures américaines. Les améliorations sont désignées par les Nos. municipaux, 2920 et 22, rue Philippe, et comprennent un cottage double en bois et couvert d'ardoises, ayant 4 chambres et hangar de chaque côté.

4. Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, dans le premier district de cette ville dans l'ilet No. 420, borné par les rues Willow, Clara, Melpomene, et Thalia, mesurant 32 pieds de face à la rue Willow, sur 81 pieds, 10 pouces, et 7 lignes de profondeur entre lignes égales et palallèles Les améliorations comprennent et sont désignées par le No. 1416, de la rue Willow, un cottage simple en bois, couvert en ardoises, 4 chambres, hangars, etc., eau de ville.

5. Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, dans le quatrième district de cette ville, ilet 411, borné par les rues First, Seconde, Claiborne et Derbigny, lesquels lots sont désignés par les Nos. 16 et 17 suivant plan de L. H. Pillé député voyer de ville, daté du 13 avril, 1859, déposé en l'office de E. Bouny, ancien notaire, et mesure chacun 32 pieds de face à la rue First sur une profondeur de 160 pieds et 6 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 3024, rue First, et comprennent un cottage simple en bois, de 3 chambres avec hangar.

6. Un lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvert ainsi que tous les droits, voies, servitudes, dans la quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 316, borné par les rues Premiere, Seconde et Liberté et Saint-David, désigné par le No. 5 sur un croquis par E. Pillé voyer, daté du 22 mars 1890, annexé à un acte devant Marcel Ducros, ancien notaire, le 23 avril 1890, se trouvant à une distance de 120 pieds du coin de la rue First et Saint-David, et mesure 30 pieds de face a la rue First, sur 100 pieds de profondeur entre lgines parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 2216-18 rue First, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises 4 chambres de chaque coté, hangar, etc.

7. Un lot de terre avec et tous les droits, voies et servitudes, dans le quatrième district de la ville, dans l'ilet 391, borné par First, Philippe, Clara et Willow, lequel mesure 29 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue First par 91 pieds, 9 pouces de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No. 2819 rue Premiere, et comprennent une résidence en bois, 4 chambres, eau de la ville, hangar, etc.

8. Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, etc., dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet 412, borné par Claiborne, Derbigny, First et Jackson. Les dits lots sont désignés par les Nos. 1 et 2 sur un croquis dressé par George de Armas, daté du 11 mars 1895, lesquels lots mesurent, suivant le dit croquis annexé à un inventaire de la succession de Adam Haskaner, mesurant chacun, 30 pieds, 7 pouces, de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 124 pieds entre lignes. parallèles. Les améliorations comprennent et sont désignées par les Nos. 2301-11 et 13 rue Claiborne, le No. 2301 est une écurie à deux étages ayant 15 stalles, grenier à foin, etc.; les Nos. 2311-13 comprennent un double cottage en bois couvert en ardoises, trois chambres de chaque côté, etc.

9. Deux lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, toutes les voies, droits, servitudes, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippe, Liberté, Franklin et Jackson, désigné comme lots Nos. 3 et 6 et mesurant chacun 27 pieds, 10 pouces, de face à la rue Philippe, sur 116 pieds, 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses sur ces lots ont été construites sans égard à la ligne de démarcation des dits lots, le tout duquel est démontré sur un croquis daté du 28 juin 1897, par G. D. de Armas, député voyer de ville et annexé à une copie du titre, les améliorations sont désignées par les Nos. 2913-15-17-19 rue Philippe, 2913-2915 est un cottage double en bois couvert d'ardoises, à un étage et deux étages à l'arrière, retiré, contenant quatre chambres de chaque côté, hangar, etc.; 2917-19, un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, hangars, etc.

Condition — La moitié ou plus, ou tout comptant, au choix de l'acquéreur, le solde s'il y en a un devra être garanti par une hypothèque et billet avec lien du vendeur payable un an après date, portant 7 pour cent d'intérêt, depuis la date jusqu'au paiement, et toutes les clauses de sécurité usuelles. Actes de vente au frais des acquéreurs devant Jean Bassich, Jr., notaire; 10 pour cent de dépot au moment de l'adjudication, ne portant pas d'intérêt.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
JOHN BASSICH, Jr., et G. WOODVILLE, Avocats.
jan 11,18,25—fev 1,8,12

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE PLACEMENT EN DOUBLE COTTAGE ET LOTS POUR BATIR, SITUE DANS LE SIXIEME DISTRICT.

Nos. 4818-20 rue Chestnut, cottage double, contenant 4 chambres de chaque côté, bains, eau et égouts.

Nos. 1028-30 rue Bordeaux, double cottage contenant 4 chambres de chaque côté, connexions d'eau et d'égouts.

Succession de Wilson Davenport.
No. 106,979, Cour Civile de District, Division D.

Par Ramsey et Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, 341 rue Carondelet — Le Jeudi, 12 février 1914, à la Bourse des Propriétés Fonciérès, 311 rue Baronne, il sera offert à l'encan, en vertu et conformément à un ordre daté et signé du 9 janvier 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été addressée, la propriété suivante décrite à savoir:

Premier — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et advantages qui en dépendent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Camp et Lyon, le dit lot désigné par la lettre A, et mesure suivant un croquis de Wolter D. Seghers, D. V. V., daté du 6 janvier 1914, 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur et face à la rue Bordeaux de 90 pieds.

Second — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses, etc., situé dans le même ilet comme il est premièrement décrit, le dit lot désigné par la lettre B, sur le croquis précité de Wolter D. Seghers, et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles.

Trois—Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, que la propriété premièrement décrite, désigne par la lettre C sur le croquis précité de Seghers, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Quatre — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y truovent, etc.; situé dans le même carré que la propriété premièrement decrite, désigné par la lettre D, sur le croquis précité de Seghers, lequel dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur 90 pieds de profondeur entre lignes egales et parallèles.

Cinq — Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre E, sur le croquis précité de Seghers, lequel dit lot mesure 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un splendide double cottage contenant 4 chambres de chaque coté, et bâtisses extérieures, etc.

Six — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre F, sur le plan précité de Seghers, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un splendide cottage, contenant 4 chambres et bâtisses dans la cour.

Sept — Un certain lot de terre ainsi que tous les droits, voies, privilèges et servitudes, etc., situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Camp et Chestnut, lequel dit lot est désigné par la lettre J, sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 4 septembre 1894, annexé à un acte de vente passé devant H. C. Leake notaire, le 21 mai 1895, et mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions — La moitié ou plus, comptant; le solde, s'il y en a'un, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intéret par an, depuis la date de l'adjudication, jusqu'au paiement garanti par hypotheque spéciale, privilege et lien du vendeur, sur la propriété vendue, et le pacte de non-alienando et toutes les clauses de sécurité usuelles avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par acheteur et la police d'assurance transférée au porteur des billets; d' acquéreur devant payer en sus et en plus de son enchère, toutes les taxes de la dite propriété dues et exigibles pendant l'année 1914, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et faire un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

JEWELL A. SPERLING, Avocat.
Jan 11,18,25—fev 1,8,12

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John J. Murray

No. 106,551 Cour Civile de District Division B

Cottage Simple

No. 2620 RUE PALMYRA

Le Mercredi 18 Février 1914

À la People Auction Exchange 334 Rue Carondelet à midi

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, signé le 2 janvier 1914, moi Peter Gallagher, encanteur, duement autorisé je vendrai la propriété suivante à la People's Auction & Real Estate Exchange, au No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No. 583, lequel est borné par les rues Palmyra, Dorgenois, Banks et Broad, et désigné par la lettre B sur un plan de Pillé, voyer, daté du 7 mars 1911, annexé à un acte devant Arthur Léopold, notaire, le 28 mars 1911, suivant lequel dit plan le dit lot mesure 18 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Palmyra sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant E. W. Flynn, au frais de l'acquéreur; l'acheteur devant payer les taxes de 1914. JULES A. GRASSER, Avocat.
jan—15,18,25fév—1,8,15,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Marie Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,427 — Division E — Attendu que Mme Celina Castet veuve de Jean Marie Laporte a présenté une petition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession Jean Marie Laporte.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
fév 6-10-15

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Deux Cottages Doubles,

A deux étages et Lots à bâtir,

Second et Troisième Districts

Placement de rapport, pour personnes aux moyens modérés

Succession de Germain Leroy, Jr.
No. 103,052, Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau, No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 5 mars 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1914, et signé le 28 janvier 1914, par l'honorable Geo. H. Théard, juge de la cour précitée, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er — La maison double d'habitation à deux étages avec combles, en briques, No. 1009 rue St-Louis, sur un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par C. A. De Armas, voyer, le 9 avril 1868, et déposé en l'étude de C. De Armas, notaire; lequel dit lot mesure 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur entre lignes égales et parallèles en mesure américaine 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes.

2ème — Le double cottage en bois à un étage, Nos. 2821-2823 rue Ste-Anne, sur un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dupré, Dumaine et White, désigné par le No. 23 sur un croquis annexé à un acte devant Théodore Buisson, notaire, en date du 18 avril 1894, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure comme suit à savoir: 31 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par Mme Germain Le Roy Jr., de Georges A. Le Roy suivant acte devant Frank N. Butler Jr., le 23 juin 1897.

3ème. — Le double cottage à un étage, Nos. 2424-2426 rue Orléans, sur un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 310, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Rocheblave et Tonti, désigné par le numéro 7 sur un croquis annexé à un acte passé en l'étude de Martin Voorhies, notaire, le 19 janvier 1893, et mesure 30 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur entre lignes parallèles de 57 pieds, 3 pouces et 3 lignes ½. Acquis par Germain Le Roy de James Demoruelle et Mme Marie Victoria Demoruelle, épouse de Lucien M. Gex, le 21 janvier 1893, suivant acte devant Martin Voorhies, notaire, enregistré dans le livre des transferts 144-45.

4ème. — Le double cottage en bois à un étage, 2428-2430 rue Orléans, sur un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 310, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Rocheblave et Tonti, désigné par le No. 8 sur un croquis joint à un acte de vente passé en l'étude de Martin Voorhies, notaire, le 19 janvier 1893, et mesure 30 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 57 pieds, 3 pouces et 3 lignes ½. Acquise par Germain Le Roy de James Demoruelle et Mme Marie Victoria Demoruelle, épouse de Lucien M. Gex, le 21 janvier 1893, suivante acte devant Martin Voorhies, notaire, enregistré dans le livre des transferts 144-45.

5ème. — Le double cottage en bois à un étage Nos. 3018-3020 rue Nord Remparts, sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 17 sur un plan par L. J. Pillié le 3 décembre 1835, et déposé en l'étude de G. Legardeur, alors notaire en cette ville; le dit lot est compris dans l'ilet borné par les rues Remparts, Montegut, Clouet et Bourgogne, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Remparts, sur 110 pieds de profondeur.

6ème. — Le double cottage en bois à un étage, Nos. 3022-3024 rue Nord Remparts, sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, sur un plan dressé par L. J. Pillé, le 3 décembre 1835, et déposé en l'étude de G. Legardeur, alors notaire en cette ville; le dit lot se trouve dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Montegut, Clouet et Bourgogne, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la dite rue Remparts sur 110 pieds de profondeur.

7ème. — Un certain demi ilet de terre ainsi que les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 734, borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, Feliciana et Clouet, et mesure 117 pieds, 10 pouces et 6 lignes, tant, sur la rue Derbigny et sur la rue Claiborne, et 341 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Feliciana. Acquis par Germain Le Roy Jr., de François Lacroix, le 7 avril 1896, suivant acte devant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 160-432.

Conditions—Comptant: les acquéreurs devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1914. Les acheteurs seront requis de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et les loyers ne devant leur appartenir que depuis la date de l'acte de vente. Acte de vente devant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs.

CHAS. DE B. CLAIBORNE, ROBERT LEGIER. E. HOWARD McCALEB, Avocats.
fév 1 8 15 22—mars 1 5

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage. Cottage double du Sixième District, Nos 6124-6126 rue Annonciation.

Charles F. French et als. vs. John F. et George Eagan — No. 106,213 — Cour Civile de District — Division A.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur; Bureau, 808 rue Perdido, Nouvelle-Orléans. Le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vértu et conformément à un jugement rendu le 22 janvier 1914 et signé le 28 janvier 1914 par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, au plus haut enchérisseur, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, autrefois Burtheville, dans l'ilet No. 19, borné par les rues Annonciation, Webster, Henry Clay Avenue et Tchoupitoulas; le dit lot est désigné par le No. 12 au dit ilet No. 10 et mesure trente-deux pieds de face à la rue Annonciation sur cent quatorze pieds de profondeur. Acte par feu James B. French de Mme Mary Reicke suivant acte passé devant G. G. Kronenberger, notaire, le 9 juillet 1909.

Conditions — Comptant. Dix pour cent du prix d'achat devant être payé à l'encanteur au moment de l'adjudication et le solde au moment de la confirmation de la dite vente par le dit encanteur, qui sera par acte devant Frederick Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. FRIEDRICHS & HAROLD A. MOISE, avocats pour les demandeurs.
EDWARD M. HEATH, avocat pour les défendeurs.
LOUIS HUFFT, Encanteur.
fév 1 8 15 22—mars 1 5

VENTES A L'ENCAN

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Au plus haut et dernier enchérisseur

Lots de Valeur du Septième District

Succession de Peter Henry Scherer.
No. 103,249 Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division A

3 lots coin Jeannette et Général Ogden, ilet Eagle et Poplar, avec améliorations faisant face à la rue Général Ogden.

6 lots sur Jeannette entre Eagle et Général Ogden ilet Poplar.

1 lot Jeannette coin Eagle ilet Poplar et Général Ogden.

A L'ENCAN

JEUDI 10 MARS 1914, à MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne

PAR STROUBACK & LATTER, Chas B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 Janvier 1914 et le jugement signé en Cour ouverte le 2 Février 1914 par l'honorable T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Dix certains lots de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 174, autrefois ilet 71 A de Carrollton, borné par Jeanette Jackson, actuellement General Ogden, Mary ou Eagle et Fifth actuellement Poplar, designée comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 les dits lots sadjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeanette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No. 13 formant le coin de la rue Jeanette et Jackson actuellement Général Ogden et le lot 22 formant le coin des rues Jeanette et Mary ou Eagle.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour 1914 et deposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acheteur.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
Chas. De B. Claiborne, M. Stafford, George Montgomery, Avocats.
feb 4 8 15 22 Mars 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George Debroy — No. 106,651 — Cour Civile de District — Division E.

Cottage Double 4723-25 Tchoupitoulas, entre Valence et Bordeaux.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, Encanteur. Le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1914 par l'honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Valence, Annunciation et Bordeaux, étant l'ilet No. 119, laquelle dite pièce ou parcelle de terre est désignée sur un croquis dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le 24 août 1906, joint à une acte de rectification et confirmation de titre passé devant G .C. Kronenberger, notaire, le 30 août 1906, par la lettre B, et mesure suivant le dit plan quarante-cinq pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, et est composé de l'entier du lot désigné par le No. 6 sur un plan No. 194 déposé en l'étude de T. C. Stark, ancien notaire, et la moitié adjoignant le dit lot No. 6 du lot désigné par le No. 5 sur le dit plan.

Conditions — Comptant. Acte de vente devant James Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
G. C. KRONENBERGER, Avocat.
fév 1 8 15 22—mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George F. Russel. — No. 107,087 — Cour Civile de District — Division D.

Maison en briques à deux étages, 1135 rue Royale, entre Hôpital et Ursulines.

A l'encan JEUDI, 5 mars 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1914 par l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No. 55, borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Ursulines; le dit lot de terre mesure 24 pieds, 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur 103 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan déposé en l'étude de A. Héro, notaire. La propriété consiste en une maison simple à deux étages ayant 11 chambres, bains, égouts, électricité, etc.

Conditions — Comptant; acte de vente devant U. Marinoni, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, Avocat.
fév 1 8 15 22—mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de LOUIS INTERGUGLIELMI

Magasin en briques et maison d'habitation

933 rue Royale entre Dumaine et Ste-Philippe

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,686 — Division B —

..A l'encan le JEUDI 26 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 23 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus numerotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St. Philippe et Bourbon; lequel dit lot mesure 31 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue Royale, sur 190 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et connu sous le numéro municipal 933 rue Royale.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
H. KENNER, Avocat.
jan—25fév—1,8,15,22,26

VENTES A L'ENCAN

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Amanda Moore Polite vs. John Polite, son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,770 — Division D — Au plus haut et dernier enchérisseur, le

Cottage Simple,

No 1928 RUE DELACHAISE

Entre Dryades et Rempart

A l'encan, le

MARDI, 17 FÉVRIER 1914

-A-

midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 6 janvier 1914, et le signé en cour ouverte le 12 janvier 1914, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 8 de l'ilet, portant le numéro municipal 468, borné par les rues Delachaise, Dryades, Foucher et Remparts, le dit lot mesure comme suit: 28 pieds, 10 pouces et 3 3-5 lignes de face à la rue Delachaise, sur 102 pieds, 9 pouces et 4 9-20 de ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot No. 7, 101 pieds, 8 pouces et 3-10 de ligne de profondeur, sur la ligne du côté No. 9, et 28 pieds, 10 pouces et 1-3 de ligne de large en arrière, le tout suivant croquis dressé par L. W. Brown, voyer, daté du 3 avril 1886, et joint pour référence à un acte passé devant M. T. Ducros, notaire, le 8 avril 1886. Les améliorations consistent à un cottage simple contenant galerie, quatre chambres, etc., connu par le numéro municipal 1928 rue Delachaise.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, les taxes pour l'année 1914. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Jos. Sinai, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
Jan—16,18,25fév—1,7,8,15,17

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Rose Jemison vs. Mme Matthew Hogan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,569 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, 17 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1914 et signé le 13 janvier 1914 dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée, Division D, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Mary, Religieuse, Rousseau et St. Andrew, la dite parcelle de terre formant le coin des rues St. Mary et Religieuse et mesure suivant un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 19 mars 1875, 53 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Mary, 66 pieds 3 pouces 2 lignes de face vers la rue Religieuse, 65 pieds 5 pouces sur le c-té vers la rue Rousseau et 57 pieds 7 pouces 3 lignes à l'arrière et est composé des lots or'ginaux Nos. 1 et 2 sur un plan en l'office de S. Magner, ancien notaire; les améliorations sont désignés par les Nos. 444, 448 et 450 rue Ste Mary, et comprennent un cottage double et un cottage simple de chaque côté. Le cottage double a trois chambres, eau et égouts; le cottage simple à l'eau de la ville. Près du fleuve et des presses de coton.

CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant le solde s'il y en a en un et deux ans ou un an la partie a crédit devant être représentée par lien du vendeur et hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec toutes les clauses et provisions usuelles contre l'alienation, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en entier des taxes pour l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, tous les loyers dus devant être remis à l'acquéreur depuis l'acte de vente.

H. W. ROBINSON, Avocat pour le demandeur.
Jan—17,18,25fév—1,8,15,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

James Williams Watts vs. James Andrew Watts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,211 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 10 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1913 et signé le 7 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre désignée par la lettre A du carré No. 96 du Second District de cette ville, étant borné par les rues Iberville, Bienville, Nord Remparts et Bourgogne, le dit lot commence à une distance de 64 pieds, 3 pouces, 2 lignes du coin de la rue Nord Remparts et Iberville et mesure 45 pieds, 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Iberville sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Remparts de 126 pieds, 9 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Bourgogne sur une première profondeur de 10 pieds, 9 pouces, 6 lignes de là sur une ligne courant vers la rue Remparts, 1 pied, 4 lignes, de là une seconde profondeur de 80 pieds, 9 pouces, 4 lignes, d'où sur une ligne courant vers la rue Bourgogne de 3 pouces, 2 lignes et de là une troisième profondeur de 8 pieds, 11 pouces, 2 lignes d'ou une ligne courant vers la rue Bourgogne de 5 pouces, d'ou une quatrième profondeur de 9 pieds, 9 pouces, 4 lignes d'ou une ligne vers la rue Bourgogne de 1 pied, 2 pouces d'ou une cinquième profondeur de 15 pieds, 10 pouces, 4 lignes à la ligne arrière de la dite propriété laquelle mesure 45 pieds, 1 pouce de palissade à palissade le tout comme il est démontré sur un plan de E. L. Eustis, député voyer de ville, daté du 16 octobre 1913, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No. 1033 rue Iberville et comprenant une spacieuse résidence en briques contenant environ 17 chambres, vestibules, bain, etc. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1914. Un placement qui augmentera de valeur à seulement un ilet du centre du détail de la rue du Canal.

CONDITIONS—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, au dépense de l'acquéreur.

D. B. H. CHAFFE et A. D. PRESTON, Avocast. Jan—10,11,18,25fév—1,8,10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession du Rev. Magin Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105413 — Division D — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Darler, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribues conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. J. MERAL, Avocat.
Feb 4 -8-13